

Ce 42ème Conseil Municipal est dédié à Philippe DUPORT, décédé le 24 août dernier ; Monsieur le Maire demande que soit observée une minute de silence.

Le Président des Maires Ruraux fera également observer une minute de silence lors de la prochaine Assemblée Générale des Maires Ruraux.

Les décisions suivantes ont été prises :

1°) Dénomination du futur restaurant scolaire

Afin de rendre hommage à Philippe DUPORT, Maire-Adjoint décédé le 24/08/2013, qui a œuvré pour la construction du futur restaurant scolaire et qui a toujours été très attaché aux écoles de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner le nom de « Philippe DUPORT » à ce restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide que le restaurant scolaire prendra à partir de ce jour, le nom de Philippe DUPORT. Ce nom sera mentionné dès maintenant sur tous les documents préparatoires à ce projet et sera apposé sur le bâtiment.

2°) Acquisition licence IV

Monsieur Jean-Claude OTON, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que Maître BUISSON Gérald, mandataire Judiciaire, a proposé par courrier du 06 août 2013 la cession de la licence IV du bar restaurant « Le Francvillois » en liquidation judiciaire. Il poursuit en précisant que n'ayant pas fait l'objet d'une liquidation judiciaire, la licence du restaurant « le p'tit campagnard » est obsolète puisque cet établissement est fermé depuis plus de 3 ans.

Monsieur OTON propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de cette licence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

↪ **donne** tous pouvoirs à Monsieur OTON, 1^{er} Adjoint pour procéder à l'acquisition de la licence IV du bar restaurant « Le Francvillois » moyennant le prix de 150,00 € et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

↪ **autorise** Monsieur le Maire à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

3°) Prêt-relais de 20 000,00 € pour acquisition car scolaire

Suite à l'acquisition du nouveau car de transport scolaire, et à l'obtention d'une subvention à un taux moins élevé que prévu, Monsieur Jean-Claude OTON, 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter un prêt relais de 20 000,00 €.

M. OTON propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre un prêt relais de 20 000,00 €, au taux fixe de 2,13 % pour une durée d'un an à échéances trimestrielles. Commission d'engagement : 300,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur OTON et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre un prêt relais de 20 000,00 €, au taux fixe de 2,13 % pour une durée d'un an à échéances trimestrielles et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4°) Signature convention mise à disposition Centre de Loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs employés communaux sont actuellement mis à disposition de l'association du Centre de Loisirs de Villefranche-sur-Cher sans convention. Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de mettre en place des conventions tripartites.

Le texte de ces conventions sera soumis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher puis proposé à la signature de l'association du Centre de Loisirs et de façon individuelle, à chaque employé.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

↳ **autorise** le Maire à signer ces conventions.

Si l'une des trois parties refuse de signer la convention, celle-ci sera caduque et l'agent communal sera automatiquement employé par la Commune pour la totalité de son temps de travail.

5°) CCRM – Modification des statuts – transfert nouvelles compétences et changement de nom

Monsieur Joël AUGER, Maire, expose au Conseil Municipal :

« Lors de sa réunion en date du 27 mai 2013, le bureau de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois a étudié le transfert de nouvelles compétences et a mené une réflexion sur le changement de nom de l'EPCI au 1^{er} janvier 2014.

Par ailleurs, il est également proposé de modifier le nom de l'EPCI pour prendre une nouvelle identité qui serait en cohérence avec celle de l'Office du Tourisme Communautaire créé à cette même date. La Communauté de Communes s'appelle actuellement Communauté de Communes du « Romorantinais et du Monestois » ; elle pourrait devenir, par exemple, Communauté de Communes « Sologne et Monestois » ou « Sologne du Sud » ou « Sologne en Val de Cher »...

Ainsi, il convient de modifier les statuts en conséquence.

Au surplus, cette modification de statuts est également l'occasion de rectifier l'article 6 qui se réfère à la répartition et au nombre des délégués pour le mettre en conformité avec le nouveau CGCT.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales, la prise de nouvelles compétences par la Communauté de Communes est décidée par délibération concordante du Conseil

Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de la majorité requise pour la création de la Communauté de Communes.

L'extension des compétences est prononcée par arrêté du représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire invite à :

- Approuver ce transfert de compétences à compter du 1^{er} janvier 2014,
- Approuver les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération,
- donner sa préférence comme nouveau nom de la Communauté de Communes à « Sologne en Val de Cher ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** ce transfert de compétences à compter du 1^{er} janvier 2014,
- **Approuve** les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.
- **donne** sa préférence comme nouveau nom de la Communauté de Communes à « Sologne en Val de Cher ».

6°) Réduction du nombre des adjoints au Maire

Vu la délibération du 21 Mars 2008 fixant le nombre d'adjoints au Maire à cinq, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur Philippe DUPORT, 3^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 21 mars 2008, est décédé le 24 août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le nombre des Adjoints au Maire est égal au maximum à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq Adjoints au Maire pour la commune de Villefranche-sur-Cher, **Décide**, à l'unanimité,

- **de ne pas procéder** à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.
- **de fixer à quatre**, le nombre d'adjoints à compter de ce jour.

Le tableau des Adjoints au Maire est donc ainsi modifié :

Tableau des adjoints du 21/03/2008

1 Jean-Claude OTON
2 Christian HIRON
3 Philippe DUPORT
4 Michèle BARRY
5 Joël DARDES

Tableau des adjoints du 13/09/2013

1 Jean-Claude OTON
2 Christian HIRON
3 Michèle BARRY
4 Joël DARDES